



BUREAU COMMUNAUTAIRE
●●●
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023
●●●
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-trois, le 14 novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 novembre 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h15, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame MARTIN Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur ROYOUX Claude, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame TREMEL Emmanuelle, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain

Ordre du jour

Décision 1 : ENERGIE

Aide financière à la rénovation énergétique des bâtiments - Fonds ACTEE CHENE - Candidature

Décision 2 : ATTRACTIVITE

Commune LE VIEIL EVREUX - Zone d'activités Long Buisson 2 - Délibération complémentaire à la délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2023 portant cession d'un terrain au profit de la société 2M INVEST

Décision 3 : ATTRACTIVITE

Dérogation à la règle du repos dominical pour 2024 - Avis d'EPN

Décision 4 : EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

Logements locatifs sociaux - Convention de gestion en flux - Conventions EPN / LOGEO Seine et EPN / LOGIREP

Le Bureau, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil :

☞ **CANDIDATE** au FOND CHENE de la FNCCR au sein d'un groupement constitué d'Evreux Portes de Normandie, du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure, de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et de Seine Normandie Agglomération, **ADHERE** à ce groupement de commande, **CONFIE** le rôle de coordonnateur de ce groupement au Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions et avenants éventuels à intervenir.

☞ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section ZD n° 127, d'une superficie de 11 m², située rue Georges Bellenger dans la zone d'activités Long Buisson 2 sur la commune du VIEL-EVREUX, au profit de la société 2M INVEST, au prix de 30 € HT/m² (trente euros hors taxes par mètre carré) soit un prix total de 330 € (trois cent trente euros) hors taxes et hors frais, TVA en sus le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte authentique, **PRECISE** que cette délibération complète la délibération du Conseil communautaire n° 2023-04-04/04 du 4 avril 2023 et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

☞ **EMET** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2024 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an.

Dates proposées pour les commerces de détail, autres que l'automobile :

Le 14/01 : Soldes d'hiver
Le 21/01 : Soldes d'hiver
Le 30/06 : Soldes d'été
Le 07/07 : Soldes d'été
Le 25/08 : Rentrée scolaire
Le 01/09 : Rentrée scolaire
Le 06/10 : Fêtes Normandes
Le 01/12 : Fêtes de fin d'année
Le 08/12 : Fêtes de fin d'année
Le 15/12 : Fêtes de fin d'année
Le 22/12 : Fêtes de fin d'année
Le 29/12 : Fêtes de fin d'année

Dates proposées pour les concessionnaires automobiles (les dimanches proposés correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs) :

Le 14/01
Le 17/03
Le 16/06
Le 15/09
Le 13/10

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de gestion en flux des réservations relative au parc du bailleur LOGEO Seine ainsi que les éventuels avenants (la convention prévue avec LOGIREP n'étant pas finalisée, elle est retirée de l'ordre du jour et reportée à une séance ultérieure).